

CANADA

Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Vendredi, 4 juillet 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT

M. VIEN présente le 12e rapport du comité permanent de la banque et du commerce, ainsi conçu :

Votre comité vous propose que le Gouvernement prenne en considération et étudie la question de soumettre au Parlement, à une date subséquente, un projet pour l'ouverture, dans les banques autorisées, d'une catégorie supplémentaire de comptes d'épargne, par laquelle tous les détenteurs de dépôts, qui pourront placer leur argent dans cette catégorie de comptes, dans aucune banque semblable ou toute succursale de telle banque, seront protégés contre toute perte jusqu'à concurrence de \$3,000, par la création d'un fonds sur le pied d'une assurance dont les primes seront acquittées par le déposant et par la banque dans une proportion qui reste à fixer, et que le Gouvernement arrête les détails nécessaires selon la science des actuaires, pour la réalisation dudit projet, et, après conférence avec les institutions bancaires du Canada, que l'on adopte une loi pour faire passer dans la pratique les résultats de ladite conférence et le système auquel on se sera arrêté.

DEPOT DE LA CONVENTION DE COMMERCE PASSEE AVEC LA BELGIQUE ET LE LUXEMBOURG.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) : J'ai l'honneur de déposer sur le bureau une copie de la convention de commerce passée entre le Canada et l'Union économique de Belgique et du Luxembourg, signée à Ottawa le 3 juillet 1924.

Je propose qu'il soit imprimé immédiatement 1000 exemplaires de la convention et qu'il soit sursis à l'application de l'article 74 de notre règlement à cet effet.

M. l'ORATEUR : La convention est rédigée dans les deux langues. Il n'y a donc pas lieu d'imprimer mille exemplaires dans chaque langue.

(La motion est adoptée.)

1ère LECTURE

De projets de loi d'intérêt privé émanant du Sénat.

Le 1er (bill n° 220) tendant à faire droit à Malcolm Middleton.

Le 2e (bill n° 221) tendant à faire droit à Clara Louise Kinnear.

Le 3e (bill n° 222) tendant à faire droit à Allan Thomas Easson.

Le 4e (bill n° 223) tendant à faire droit à Henry Irwin Claxton.

Le 5e (bill n° 224) tendant à faire droit à John Henry Smith.

Le 6e (bill n° 225) tendant à faire droit à Bertha May Roy.

Le 7e (bill n° 226) tendant à faire droit à Lunetta Elmina Hay.

AMENDEMENT A LA LOI DES PECHERIES, 1914

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries) propose que la Chambre siège en comité à la prochaine séance pour examiner un projet de résolution ainsi conçu :

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de modifier la loi des Pêcheries, 1914, et de décréter :

1. A moins que la loi en dispose autrement, nul ne pourra entreprendre la fabrication de farine, de fertilisant, huile, colle ou produits de cette nature venant du poisson, des déchets de poisson ou d'animaux marins, sans un permis émanant du ministre.

2. Que l'honoraire annuel d'un permis pour l'exploitation d'un établissement de séchage et salage en Colombie-Anglaise, sera de vingt-cinq cents sur chaque tonne ou fraction de tonne de hareng salé sec encaqué dans l'établissement au cours de la saison.

Son Excellence le Gouverneur général a été informé de l'objet de cette résolution qu'il recommande à l'examen favorable de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

COMITE CONSULTATIF DU TARIF

M. W. D. EULER (Waterloo-Nord) : Je voudrais demander si le Gouvernement peut donner quelque renseignement à la Chambre au sujet de la nomination d'une commission du tarif comme l'a laissé entendre le premier ministre dans son discours sur le budget?

L'hon. M. BUREAU : Commission du tarif? Jamais.

M. EULER : Oui, quelque chose de ce genre.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Mon honorable ami veut dire la nomination de certains conseillers pour aviser le ministre des Finances au sujet de